

Députés et Macron assassins : Les femmes peuvent “avorter” jusqu’à 9 mois !

écrit par Christine Tasin | 3 août 2020



[...]

L'IMG pour «détresse psychosociale»

Adopté en fin de course de l'examen de la loi de bioéthique, un amendement sur l'interruption médicale de grossesse (IMG) fait polémique. L'IMG ou un avortement thérapeutique peut être réalisée jusqu'à la fin de la grossesse si l'enfant à naître est atteint d'une affection particulièrement grave et incurable ou si la grossesse met en péril la santé de la femme enceinte.

À LIRE AUSSI : [Colère et regrets sur la loi de bioéthique](#)

Ce péril peut résulter «d'une détresse psychosociale» vient préciser un amendement adopté dans la nuit de vendredi à samedi et soutenu par la délégation aux droits des femmes. «On

constate trop souvent des interrogations, voire des divergences d'interprétation sur l'opportunité de prendre en compte, parmi les causes de péril grave justifiant la réalisation d'une IMG, la détresse psychosociale», a défendu dans l'Hémicycle la députée socialiste Marie-Noëlle Battistel. «Cette possibilité existe déjà», s'est opposé le corapporteur du texte, Jean-François Eliaou, avant d'interroger: «Que se passera-t-il si ce péril résulte d'une cause purement psychologique, et non psychosociale? Je crains qu'on n'envoie un signal complexe sur la frontière entre IVG et IMG.» L'association pro-vie Alliance Vita a dénoncé une brèche vers la pratique d'IVG hors du délai légal. «Ce cavalier législatif fait exploser l'encadrement de l'avortement en ajoutant le critère invérifiable de "détresse psychosociale".» L'IMG implique «une prise en compte des causes psychosociales» mais elle est «mal connue dans les services de gynécologie-obstétrique», rappelait, fin 2019, le Collège national des gynécologues et obstétriciens français.

[...]

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/loi-bioethique-ces-dispositions-surprises-votees-a-la-sauvette-20200802>